

**DEC133041DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle (Délégation Midi-Pyrénées)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC111981DAJ du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 16 mars 2006 approuvant la signature d'un bail de droit commun pour une durée de 9 ans à compter du 17 janvier 2006 concernant un ensemble immobilier situé à Labège au 4 rue Pierre-Gilles de Gennes ;

**Vu** le projet d'avenant au bail de droit commun conclu entre le CNRS et la société civile immobilière G.E.F.A. le 12 janvier 2006, en application de la délibération susvisée, relatif à la réalisation de travaux à la charge du bailleur et à l'engagement d'un renouvellement de ce bail sous réserve de son approbation par le Conseil d'administration du CNRS,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet d'avenant au bail de droit commun susvisé.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

ALAIN FUCHS